

CONSEIL MUNICIPAL 25 FEVRIER 2025
DELIBERATION N°2025-8

Le 25 février 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 19 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (15) : M. GAILLARD, M. SEQUELA, Mme TRONC, Mme MALLET, M. CARDIN, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, Mme HERITIER, Mme LEGENDRE, Mme FERRAND.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) : M. DUPUIS à M. SEQUELA, Mme GARNIER à M. GAILLARD, M. BERTHUOT à M. CARDIN, Mme MARCHAND à Mme CAZALET, Mme SANTANACH à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à Mme ETEVE, M. BELIN à M. MEYRUEIS, Mme CHAHABIAN à M. de GOURCY.

ABSENTS (3) : Mme BATTE, M. MALLET, M. JOUBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CARDIN.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025

Considérant que conformément au code général des collectivités territoriales, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, chaque année entre les communes et groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales, de transport en commun et de parcs de stationnement,

Considérant que pour les collectivités de moins de 10 000 habitants, le Conseil Départemental est chargé de la répartition de la dotation définie par le Préfet du Gard,

Considérant que les sommes allouées doivent permettre de subventionner tous les travaux sur les routes départementales ou communales, commandés par des exigences de sécurité routière (carrefours, arrêts de bus, cheminement piétons et deux roues...) ainsi que l'achat de matériel de sécurisation de la circulation (radars, feux de signalisation...),

Vu la composition du dossier proposé pour financer 3 aménagements complémentaires destinés à sécuriser la circulation et les déplacements piétons (dont les enfants) en centre-ville. De Bouillargues :

- 1^{er} projet : le traçage en résine colorée et la définition des passages piétons à l'intersection route de Nîmes / Grand'rue pour un montant de 8741,76 € HT
- 2^{ème} projet : l'installation d'une signalétique autour des écoles Marcel Pagnol, Madeleine Brès et Charles Péguy pour un montant total de 9 350 € HT pour 5 supports
- 3^{ème} projet : l'installation d'une signalétique en led lumineux route de Nîmes pour un montant de 3014.50€ HT

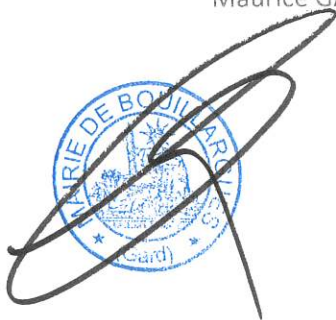
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver ces projets de travaux et cette demande de financement au titre des amendes de police 2025,
- D'autoriser M. le Maire à signer le dossier correspondant à déposer auprès du Conseil Départemental et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.